

## ***Institut de Formation d'Aide-Soignant du GCSPA Site d'Aix-en-Provence***

### **NOTICE D'INFORMATION 2019 CURSUS PARTIEL**

relative à l'inscription aux épreuves de sélection des candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel « accompagnement, soins, service à la personne » ou « service aux personnes et aux territoires » en vue de l'entrée en formation conduisant au :

#### **DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT**

#### **AVEC DISPENSES DE FORMATION**

#### **AVIS IMPORTANT**

**Début des inscriptions**  
**Clôture des inscriptions**

Mardi 23 avril 2019  
Vendredi 12 juillet 2019

#### **DEPÔT DU DOSSIER**

Votre dossier **COMPLET** peut être :

- soit déposé au secrétariat de l'IFAS site d'Aix-en-Provence aux jours suivants :  
Du mardi au jeudi de 9h à 16h

- soit envoyé par voie postale au plus tard le 12 juillet 2019 avant minuit (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse ci-dessous :

**I.F.A.S. du G.C.S.P.A.**  
**Centre Hospitalier Montperrin**  
**109, avenue du Petit Barthélémy**  
**13617 Aix-en-Provence cedex 1**  
**☎ 04.88.71.20.70 - 📠 04.88.71.20.74**  
**Mail : ifsi-ifas-secretariat@gcspa.fr**

**Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

**Date de l'épreuve de sélection sur dossier : juillet 2019**  
**Date des entretiens : à partir du 23 septembre 2019**  
**Droit d'inscription au concours : 65 euros**

*Attention : Cette notice n'a de valeur que pour l'IFAS du GCSPA Site d'Aix-en-Provence  
Si vous envisagez de vous inscrire dans un autre IFAS, vous devrez vous procurer sa notice.*

## **MODALITES D'INSCRIPTION**

Vous devez constituer :

### 1) **UN DOSSIER ADMINISTRATIF**

#### **Pièces à fournir :**

- ⇒ Une photo d'identité récente (format normal)
  - ⇒ La fiche d'inscription fournie par l'Institut, dûment remplie
  - ⇒ La photocopie d'une pièce d'identité comportant la mention « j'atteste sur l'honneur la conformité à l'original de la présente photocopie » – datée et signée par le candidat
  - ⇒ La copie du diplôme du baccalauréat professionnel SAPAT ou ASSP
  - ⇒ Un certificat de scolarité pour les candidats en classe de terminale
  - ⇒ Deux enveloppes **autocollantes à fenêtre**, format 22 x 11, affranchies au tarif normal en vigueur
  - ⇒ Pour les candidats mineurs, une autorisation parentale permettant l'inscription et la participation du mineur aux épreuves de sélection 2019, relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
- ⇒ **Droits d'inscription** : lors du dépôt du dossier, les candidats doivent s'acquitter du montant des droits d'inscription aux épreuves de sélection qui s'élèvent à **65 €**.  
Le chèque sera libellé à l'ordre de : l'Agent Comptable du GCSPA

**Le dossier doit comprendre toutes les pièces. En cas de dossier incomplet votre candidature ne sera pas enregistrée.**

**Les droits d'inscription aux épreuves demeurent acquis à l'Institut et ne seront pas remboursés quelle que soit la cause d'empêchement éventuel à concourir.**

### 2) **UN DOSSIER DE SELECTION**

#### **Pièces à fournir :**

- ⇒ Lettre de motivation
- ⇒ Curriculum vitae
- ⇒ La copie du diplôme du baccalauréat professionnel SAPAT ou ASSP
- ⇒ Un relevé de notes du baccalauréat (candidats en classe de terminale 2018/2019) **Le relevé de notes définitif tamponné doit nous être adressé dès réception de ce dernier.**
- ⇒ Copie du dossier scolaire comportant les appréciations et évaluations de stage, et les résultats (bulletins de notes) de la seconde à la terminale (livret de période de formation en milieu professionnel)

**Pour être retenu par le jury ce dossier doit être complet, il est de la responsabilité du candidat de fournir toutes les pièces. Les dossiers ne seront pas vérifiés à la réception. C'est l'examen par un jury des différentes pièces qui permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.**

## **MODALITES D'ADMISSION - CONDITIONS GENERALES**

Age : 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation (le 06 Janvier 2020) - pas de limite d'âge maximum

### **SELECTION SUR DOSSIER**

La sélection consiste en l'étude des dossiers. Les résultats de la sélection seront affichés à l'IFAS et/ou consultables sur notre site [www.gcspa.fr](http://www.gcspa.fr) le 05 septembre 2019 à 10h.

Les candidats dont le dossier n'a pas été retenu en sont informés par courrier.

### **L'ENTRETIEN**

Les candidats retenus recevront leur convocation pour se présenter à un entretien visant à évaluer leur motivation sur la base du dossier.

Les épreuves de sélection se dérouleront à partir du 23 septembre 2019.

**Vous devez vous assurer d'avoir reçu la convocation avant cette date.**

## **RESULTAT FINAL**

**Aucun résultat ne sera donné par téléphone. Vous recevrez vos résultats et votre classement par courrier.**  
Les résultats seront affichés à l'IFAS et/ou consultables sur notre site [www.gcspa.fr](http://www.gcspa.fr) le **mardi 15 octobre 2019 à 10 heures.**

## **CONFIRMATION D'AFFECTATION ET DOSSIER D'INSCRIPTION A L'IFAS**

Si dans les **10 jours** qui suivent l'affichage (soit au plus tard le 28 octobre 2019), un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il sera présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place sera alors proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste (article 11 de l'arrêté du 22 octobre 2005).

## **DATES PREVISIONNELLES DE LA FORMATION :**

Nombre de places fixé : 25 (prévisionnel)

- ⇒ **Du 06 janvier au 19 juin 2020 pour les titulaires du baccalauréat professionnel ASSP**
- ⇒ **Du 06 janvier au 03 juillet 2020 pour les titulaires du baccalauréat professionnel SAPAT**

L'admission est subordonnée à la production d'un dossier **médical** et **administratif** complet avant le **15 novembre 2019**.

Pour information concernant le dossier médical : les vaccinations obligatoires pour les élèves aides-soignants sont le BCG - DTP Polio - Hépatite virale B.